

822809

AVIS AU PUBLIC

Commune d'OPPEDE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE

Par arrêté n°02-18 en date du 29/01/2018, le maire d'OPPEDE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Zonage d'Assainissement des eaux usées de la commune

A cet effet :

Il sera procédé à une enquête publique unique sur le Projet de Zonage d'assainissement de la commune d'OPPEDE.

L'enquête publique unique se déroulera du 12 Mars 2018 au 17 Avril 2018, soit 37 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le conseil Municipal d'OPPEDE devra délibérer pour approuver le Zonage d'assainissement des eaux usées de la commune

Monsieur COUSSEAU Joël, ingénieur en chef des mines, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie d'OPPEDE pendant 37 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 12 mars 2018 au 17 Avril 2018 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de Zonage d'assainissement des eaux usées et consigner éventuellement ses observations : sur le registre d'enquête, par écrit au commissaire enquêteur à la mairie (75 Place Félix Autard 84580 OPPEDE) ou en adressant un mail sur l'adresse créée pour la durée de l'enquête : zonage.asst@oppede.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie le :

- le 12 mars 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le 24 mars 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le 04 Avril 2018 de 09 heures à 12 heures,

Monsieur le Maire de la commune d'OPPEDE représente l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées concernant les dossiers objets de l'enquête publique.

Le dossier du Zonage d'Assainissement des eaux usées est soumis à enquête publique. Il est consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'OPPEDE.

L'Autorité Environnementale a émis un avis. Cet avis est consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, Monsieur le Maire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune d'OPPEDE le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Une copie des rapports du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département de Vaucluse et à M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Un mois après la fin de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie d'OPPEDE et sur le site de la commune www.oppede.fr, pendant une durée d'un an.

Le Maire,
A.DEILLE.

830515

Dénomination sociale :CABINET INFIRMIER DU PORTALET

Forme : SCM

Siège social : 1 bis quai Clovis Hugues 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Capital social: 50 euros

Numéro SIREN 751911884 RCS AVIGNON

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 mars 2018, il a été pris acte de la démission des gérantes Madame CLEMENT Sylvie, Madame AMADOR-TIJON Aida, Madame MÀLFATTI Laureen, à compter du 01 mars 2018. A compter du 01 mars 2018, Monsieur TIJON Samuel et Madame LE MENAHEZE Alexia, gérants, demeurent seuls dirigeants à compter de cette même date.

L'article 15 des statuts a été modifié, en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON.

830352

SARLLES CAVES DU SUD

CAPITAL 5000

35 ROUTE DE SORGUES BP 38

84231 CHATEAUNEUF DU PAPE

SIREN 499224012

DISSOLUTION

L'AGE du 26/12/2017 a décidé de la dissolution anticipée de la SARL LES CAVES DU SUD à compter du 26/12/2017. M. Claude PARISOT demeurant 50 avenue Draio de la Mar - 13620 Carry le Rouet a été nommé Liquidateur. La gérance de M. Claude PARISOT a pris fin à la même date, il lui a été donné quitus. Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation a été fixé au 35 route de Sorgues BP 38 - 84231 Châteauneuf du Pape, qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Avignon. Pour Avis

831049

MANON GESTION

Société Civile Immobilière au capital de 19 056 €

Siège social : 418 avenue des Sorgues

84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

422 019 471 RCS AVIGNON

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2018, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 10/03/2018, de 209, chemin des Ombrages ENTRAIGUES SUR LA SORGUE (84320), à 418 avenue des Valayans ENTRAIGUES SUR LA SORGUE (84320).

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de.

Pour avis,
le représentant légal.

830227

Les Vignerons de Villedieu Buisson
Terre des Frères 84110 VILLEDIEU

MODIFICATION DE STATUTS

En date du 26 Janvier 2018, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCA Les Vignerons de Villedieu Buisson, et après vote à l'unanimité, les statuts de la dite coopérative ont été modifiés selon Arrêté du 28 avril 2017. Les modifications portent sur les articles 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 19, 20, 22, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 35, 39, 40, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 54, 58.